

## Cent ans de service

### Étudiants, auxiliaires et agrément (Partie 9 d'une série)

Depuis sa fondation il y a 100 ans, l'Association dentaire canadienne maintient des liens très serrés avec les étudiants en médecine dentaire. Le Comité de l'éducation fut l'un de ses premiers comités permanents et constitua au fil des ans une tribune animée pour les débats, les études et la planification. Or il n'y avait là rien de fortuit. L'ADC a toujours reconnu que les étudiants d'aujourd'hui seront les dentistes de demain et que tout ce qu'on peut faire d'utile pour eux est un investissement dans la profession. En outre, plusieurs pères fondateurs étaient liés de près à l'enseignement dentaire et cinq des 10 premiers présidents de l'ADC furent des doyens : J.B. Willmott, E. Dubeau, A.E. Webster, J. Nolin et F. Woodbury. L'intérêt des universitaires et des dirigeants des facultés de médecine dentaire pour l'avenir de l'ADC ne s'est jamais démenti jusqu'à ce jour.



Collège de médecine dentaire des Maritimes, vers 1917

#### Le Conseil de l'éducation

En 1945, en vertu des nouveaux statuts de l'ADC, le Comité de l'éducation fut restructuré et devint un conseil. Son rapport exhaustif allait guider l'enseignement dentaire durant de nombreuses années. En 1948, les cinq facultés de médecine dentaire existantes — Toronto, McGill, Montréal, Dalhousie et Alberta — comptaient 910 étudiants et 12 étudiantes. Les femmes étaient peu nombreuses sans doute, mais leur effectif croissait lentement. Ainsi, seulement six femmes contre

315 hommes avaient décroché leur diplôme à l'Université de Toronto en 1923.

En 1950, l'ADC publia un premier dépliant sur la carrière de dentiste dans l'espoir qu'«une société éclairée augmentera considérablement au cours des années à venir le nombre des services dentaires que le public reçoit actuellement.»

#### L'agrément

Également en 1950, après des années de travail préparatoire, le Conseil de l'éducation de l'ADC projeta d'évaluer et d'agréer les facultés de médecine dentaire. Grâce à une subvention de la Fondation Kellogg, il annonça que «l'évaluation visait principalement à améliorer l'enseignement dentaire, le Conseil désirant être utile pour que soit atteint un haut degré d'excellence dans la formation des étudiants en médecine dentaire et souhaitant collaborer avec les organismes qui en sont chargés.» Un des résultats importants de l'agrément fut, en 1956, la pleine reconnaissance, par le Conseil de l'éducation de l'Association dentaire américaine, des cinq facultés de médecine dentaire du Canada. Ainsi naquit un accord de réciprocité encore en vigueur aujourd'hui touchant l'enseignement dentaire au Canada et aux États-Unis.

L'agrément de toutes les institutions d'enseignement dentaire au Canada devint l'un des «principes sacrés» de l'ADC. En 1991, la responsabilité en fut confiée à la Commission de l'agrément dentaire du Canada, une entité autonome qui relève du Bureau des gouverneurs de l'ADC.

#### Le test d'aptitude aux études dentaires

En 1966, le Conseil exécutif de l'ADC alloua 9500 \$ au lancement d'un test d'aptitude aux études dentaires recommandé par le Conseil de l'éducation. Les études faites par le Conseil démontrèrent que «les tests d'aptitude permettent



Partenaire principal

*de prédire avec un haut degré de précision la réussite probable des étudiants inscrits en médecine dentaire». Les premiers tests eurent lieu en janvier 1967 et tout candidat devait verser 15 \$.*



## **La Conférence canadienne des étudiants en médecine dentaire**

Lors de l'assemblée du Bureau des gouverneurs en 1969, le nombre des facultés de médecine dentaire était passé de cinq à neuf. Bien que les étudiants eussent voix au chapitre par l'entremise du Comité des membres étudiants, ils désiraient à bon droit avoir un moyen plus concret pour participer aux affaires de l'ADC. La direction s'empressa de répondre à leur vœu.

Présidée par David Kenny, de l'Université Western Ontario, la première Conférence canadienne des étudiants en médecine dentaire eut lieu du 20 au 22 novembre 1969. Les sujets débattus comprenaient l'enseignement des sciences fondamentales, les organismes dentaires à vocation politique, les bourses d'études, l'assurance et d'autres points importants pour les étudiants. Depuis, la conférence est tenue tous les ans.



**Les représentants des neuf facultés de médecine dentaire à la première Conférence canadienne des étudiants en médecine dentaire tenue en novembre 1969. David Kenny (rangée avant, 2<sup>e</sup> à droite) présida l'assemblée.**

Un autre jalon important fut posé en 1974 lorsque le Bureau des gouverneurs agréa à l'unanimité une proposition invitant la Conférence canadienne des étudiants en médecine dentaire à y désigner un représentant ayant le droit de vote. Il s'agissait d'une première pour toutes les associations dentaires nationales dans le monde.

## **Le Bureau national d'examen dentaire**

Tout comme aujourd'hui, il importait en 1902 qu'il y eût un système équitable d'autorisation dans chacune des provinces. Aussi, dès la première assemblée de l'ADC, la créa-

tion d'un examen national reconnu par toutes les provinces figurait-elle au premier plan de l'ordre du jour. Il en résulta la création du Conseil dentaire du Dominion en 1904. Le certificat du Conseil fut éventuellement reconnu par sept provinces et, parfois, par huit — mais jamais par toutes les provinces à la fois.

En 1948, le Bureau des gouverneurs de l'ADC recommanda que le Conseil de l'éducation établît les principes d'un bureau national d'examen. En 1952, la Chambre des communes du Canada adopta une loi créant le Bureau national d'examen dentaire (BNED). Le **Dr Howard J. Merkle**, de Winnipeg, (à droite) en fut le premier président et le Dr H.N. Beach, d'Ottawa, le premier registraire-secrétaire. Sur les 80 candidats qui se présentèrent à la première séance d'épreuves en juin 1954, 62 réussirent, le Dr C. Ronald Hill, de l'Université de l'Alberta, obtenant la meilleure note.



En 1970, le BNED fut autorisé à être représenté au Conseil de l'éducation et, depuis, participe aux évaluations d'agrément. Jusqu'en 2000, le BNED décernait sans examen son certificat aux diplômés des universités canadiennes, mais imposait une série d'épreuves aux dentistes étrangers. Depuis 2000, les diplômés canadiens et américains sont tenus de passer l'examen écrit et l'examen clinique objectif structuré du BNED, alors que les diplômés des programmes de formation non agréés — les étudiants étrangers — doivent s'inscrire à un programme de qualification dans une faculté de médecine dentaire du Canada.

## **L'Association des facultés dentaires du Canada**

En mars 1967, à la suite d'une assemblée de l'Association américaine des facultés de médecine dentaire à Washington, les doyens et les représentants des facultés de médecine dentaire du Canada présents fondèrent l'Association des facultés dentaires du Canada (AFDC). Le doyen J.W. Neilson, de l'Université du Manitoba, en fut choisi le premier président. Depuis, l'AFDC exerce une profonde influence sur tous les aspects de l'enseignement dentaire au Canada.

## **Les infirmières et les assistantes dentaires**

Personne ne sait vraiment qui fut la première assistante dentaire, mais on suppose que, depuis le début des temps «modernes» (depuis 150 ans environ), les dentistes sont «assistés» d'une façon ou d'une autre dans leur travail. Le rôle des premières assistantes n'est guère connu, mais en 1883 le père de l'orthodontie, le Dr Norman W. Kingsley (1829-1913), des États-Unis, résuma ainsi les tâches de l'assistante dentaire :



**Partenaire principal**

*Elle se tient debout près du fauteuil durant une opération et sa capacité à répondre à tout ce qu'on exige alors d'une assistante est inégalée. Elle se charge de 1001 attentions polies aux patients qu'impose une bonne éducation et qui, malheureusement, feraient perdre un temps précieux au dentiste.*

Très certainement, à l'époque des précepteurs et des apprentis en dentisterie, la personne placée dans cette position — immanquablement un homme — était appelée à assister le dentiste en recevant sa formation. Et pendant la Première Guerre mondiale, il y avait des assistants dentaires — des sergents — au service des dentistes militaires. Après la guerre, les débats reprirent au sujet de la formation et du recours à des auxiliaires dentaires. En 1917, à l'assemblée annuelle des licenciés du Québec, on adopta une résolution en vue de préparer un cours pour former des infirmières dentaires, mais elle resta lettre morte.

### **Les infirmières dentaires de l'Ontario**

Dans sa brève histoire des sciences infirmières dentaires, Pearl Bartindale, une assistante dentaire de Hamilton au début des années 1900, raconte le voyage qu'elle fit en mai 1914 pour assister à un congrès à Winnipeg. Ayant rencontré en cours de route le Dr A.E. Webster, doyen du Collège royal des chirurgiens dentistes, elle discuta avec lui la possibilité d'instituer une formation pour les infirmières dentaires. Elle avait trouvé, sembla-t-il, une oreille attentive, mais à cause de la guerre, elle dut attendre l'année 1919 pour que le Collège établît un cours d'un an en soins infirmiers dentaires et accueillît ses 17 premières étudiantes. Ce cours offert à la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Toronto fut aboli en 1960.

À l'automne 1960, il fut repris dans une école technique du soir sous la forme d'un «cours d'assistance dentaire» parrainé par le Collège des chirurgiens dentistes de l'Ontario (CRCDO). En 1963, le premier cours d'assistance dentaire offert officiellement au Canada au secondaire fut donné à Scarborough (Ontario).

### **L'exemple de la Nouvelle-Zélande**

En 1921, par suite d'une grande incidence de maladies dentaires chez les écoliers, le ministère de la Santé de la Nouvelle-Zélande entreprit un programme de formation de deux ans en soins infirmiers dentaires. Une fois diplômée, une infirmière dentaire restait attachée au système scolaire, faisant de l'éducation dentaire, des prophylaxies, des obturations et des extractions pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans. Le programme connut un succès impressionnant : en 15 ans, le ratio des extractions pour 100 obturations tomba de 115 à 14,6. Cet exploit devait être débattu au Canada pendant de nombreuses années.

### **Les hygiénistes dentaires**

Le Dr Alfred G. Fones (1869-1938), de Bridgeport (Connecticut), est reconnu pour avoir formé, en 1905, la première hygiéniste dentaire — son aide de bureau, Mme Irene Newman — afin de la charger d'examiner et de polir les dents des enfants venus lui rendre visite. En 1913, il ouvrit — dans son garage — la Clinique Fones à l'intention des hygiénistes dentaires. La première année, 27 femmes y furent diplômées. La plupart travaillèrent pour le système scolaire de Bridgeport avec des résultats surprenants : le taux des caries chez les enfants qui participaient au programme d'hygiène dentaire était réduit de 75 %.

En 1945, environ 7000 hygiénistes dentaires exerçaient aux États-Unis — environ la moitié dans des cabinets privés et l'autre moitié dans des services de santé publique et des hôpitaux. Au Canada, la première mention d'une hygiéniste dentaire remonte à 1920 lorsque le Service de santé des Laurentides à Grand'Mère (Québec) confia la direction de sa clinique dentaire à une diplômée en hygiène de l'Infirmier dentaire Forsythe de Boston.

En 1947, le Conseil du CRCDO adopta une résolution demandant au Conseil de l'éducation de l'ADC de recommander la normalisation de l'enseignement de l'hygiène dentaire. En 1950, le Collège des chirurgiens dentistes de la Saskatchewan fut le premier au Canada à adopter un règlement visant les hygiénistes dentaires. **Mme Mary Brett** (à droite), de Regina, devint la première hygiéniste dentaire à être autorisée au Canada.



En septembre 1951, l'Université de Toronto instaura le premier cours de deux ans en hygiène dentaire. Les frais de scolarité s'élevaient à 250 \$. En juin 1953, les cinq premières diplômées en sortirent. En 1960, le Canada comptait 98 hygiénistes dentaires autorisés.

En 1969, une étude effectuée dans l'Île-du-Prince-Édouard grâce à une subvention de recherches en santé publique recommandait de confier aux hygiénistes dentaires plus de tâches, y compris la pose des digues en caoutchouc, celle des matrices et l'insertion des obturations.

### **Les dentothérapeutes**

En 1972, pour répondre aux besoins en soins primaires dans l'Arctique canadien, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social entreprit un programme semblable à celui de la Nouvelle-Zélande afin de former des dentothérapeutes. Située à Fort Smith dans les Territoires du Nord-Ouest, l'École de thérapie dentaire offrait un cours de deux ans et devait produire 30 diplômés par année. Transféré à Prince Albert (Saskatchewan) en 1982, le cours souleva la controverse, étant



Partenaire principal

le premier du genre à permettre des traitements de restauration sans la supervision directe d'un dentiste.

Comme suite à son Programme de santé dentaire pour enfants, le gouvernement de la Saskatchewan inaugura, en 1972, un cours de deux ans en soins infirmiers dentaires à l'Institut Wascana de Regina. Dans les années 1970, toutes les provinces sauf l'Alberta, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick avaient un programme de soins dentaires pour enfants, mais seuls la Saskatchewan et le Manitoba faisaient appel à des thérapeutes pour effectuer des traitements sans supervision. Aujourd'hui, seuls l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et Terre-Neuve financent des programmes de ce genre et seul le gouvernement fédéral fait appel à des dento-thérapeutes pour son programme du Nord.

## Les techniciens dentaires

Il y a 100 ans, la plupart des dentistes effectuaient eux-mêmes leurs travaux pratiques ou embauchaient un technicien pour travailler avec eux. À l'époque de l'apprentissage, c'était souvent le «dentiste apprenti» qui faisait la plus grande partie des travaux pratiques. Avec les années, cependant, de plus en plus de techniciens «autonomes» créaient leurs propres entreprises, travaillant à profit pour plusieurs dentistes. Au cours des deux guerres mondiales, des techniciens furent formés pour l'armée et,



(Musée dentaire canadien)

après leur retour à la vie civile, ceux-ci trouvèrent un marché heureux de profiter de leurs talents. Les laboratoires se multiplièrent et, tant et aussi longtemps qu'ils se respectèrent mutuellement, dentistes et techniciens coexistèrent en harmonie.

Toutefois, notre monde n'étant pas parfait, le respect et l'harmonie en font souvent défaut. À la fin des années 1940, on parlait de plus en plus d'irrégularités en dentisterie alors que les techniciens commencèrent à offrir des services prothétiques au public. En 1960, le fait que le Canada comptait 1900 techniciens dentaires — un pour trois dentistes — n'était sans doute pas étranger au problème. À son assemblée annuelle en 1958, l'ADC adopta unanimement une résolution visant à soutenir fermement tout technicien éthique et dont le dernier paragraphe énonçait clairement sa position : «*Que l'Association dentaire canadienne reconnaisse officiellement par la présente la précieuse contribution que les techniciens dentaires font en rendant des services au dentiste à l'intention du public canadien.*»

## Les denturologistes

Les dentistes firent de leur mieux pour empêcher les «irréguliers» de traiter directement avec le public, mais trop souvent ce fut en vain, la lutte se livrant plutôt dans les médias.

Aujourd'hui, la denturologie est reconnue partout au Canada, sauf dans l'Île-du-Prince-Édouard, et quelque 2000 denturologistes font directement affaire avec le public pour lui fournir des prothèses complètes ou partielles.

**L'Association dentaire canadienne 1902-2002 — Cent ans de service** est un projet du centenaire de l'Association dentaire canadienne en collaboration avec le Fonds dentaire canadien, l'organisme de bienfaisance de la profession dentaire au Canada. La série de 11 articles est rédigée par le Dr Ralph Crawford, historien et ancien président de l'ADC.



*(Toute opinion exprimée ou tout fait présumé sont publiés du chef de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'ADC ou du FDC.)*



Il convient de remercier tout spécialement Pfizer Canada Inc. (<http://www.pfizer.ca>), dont l'illustre histoire remonte à 1849 lorsque Charles Pfizer et son cousin Charles Erhart immigrèrent de Luwigsburg (Allemagne) à Brooklyn (New York) et bâtirent une usine de produits chimiques appelée à devenir la plus grande société pharmaceutique au monde. Une des réalisations dont la société Pfizer est la plus fière est d'avoir produit de vastes quantités de pénicilline, et ce juste à temps pour sauver de nombreuses vies au cours de la Deuxième Guerre mondiale. En 2000, Pfizer Inc. fusionna avec Warner-Lambert Co.; elle offre aujourd'hui les produits d'hygiène buccodentaire les plus reconnus au monde, à savoir **Listerine**, **Listerine antitarte**, **Listerine format de poche**, **Sterisol**, **Plax**, **Efferdent**, **Trident** et **Trident Advantage**, ainsi qu'une foule de ressources améliorant la santé et la qualité de vie des gens partout dans le monde.

**Sincères remerciements à TOUS les commanditaires de la série  
L'Association dentaire canadienne 1902-2002 — Cent ans de service**



Partenaires principaux